

Catalogue ENSV-FVI

Dates / Code EPICEA :

voir site ENSV -
<http://www.ensv.fr/formations/formation-continue>

Durées :

Module 1 à distance : 3 à 4h
Module 2 en présentiel : 1 jour (à voir)

Lieu (module 2) : en inter- région

Public :

Inspecteurs SRAL et FREDON

Référents techniques :

Anne CHAN-HON-TONG (DGAL/BSV)
Nicolas LENNE (DGAL/BSV)
Martin STRUGAREK (DGAL/BSV)
Jacques GROSMAN (expert)
Jérôme JULLIEN (expert)
Christophe ROUBAL (SRAL)
Céline VANDAMME (SRAL)

Coordinateur technique

Anne CHAN-HON-TONG (DGAL/BSV)

Chef de projet et responsable pédagogique :

Geneviève CASCHETTA
(ENSV-FVI)

Inscriptions :

ENSV-FVI
1, avenue Bourgelat
FR-69280 MARCY L'ETOILE
formco@vetagro-sup.fr

Les agents effectuant des missions pour le compte du ministère chargé de l'agriculture bénéficient de la gratuité pour cette formation

Commanditaire : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Contexte :

Le nouveau règlement européen UE/2016/2031 et son règlement d'exécution UE/2019/2072 (Big act) et leurs impacts sur la programmation SORE seront présentés dans une courte partie chapeau introductive (rappel du cadre réglementaire et de la nouvelle organisation par filière).

La majeure partie de la formation en distanciel sera une illustration des points clés de la réalisation pratique d'actions de surveillance officielle avec notamment une inspection sur le terrain en conditions réelles. Ces illustrations seront basées sur la surveillance d'un organisme nuisible spécifique, *Popillia japonica*. Il s'agit d'un organisme de quarantaine prioritaire qui permet de montrer différentes composantes (prélèvement, examen visuel et piégeage) grâce à plusieurs courtes vidéos. Cela permettra également d'illustrer des inspections dans filières différentes, qui permettent de combiner un examen visuel pour rechercher *Popillia japonica* mais également d'autres organismes nuisibles lors de la même visite, ce qui représente le cœur de la nouvelle stratégie de la surveillance conçue par le bureau de la santé des végétaux, en application de la nouvelle réglementation européenne.

OBJECTIF GENERAL :

Comprendre, connaître et savoir expliquer les évolutions en matière de surveillance officielle.
Maîtriser toutes les étapes de la préparation et de la réalisation des activités de surveillance officielle.
Mise en pratique avec l'organisme nuisible : *Popillia japonica*.

OBJECTIF MODULE 1 (A DISTANCE) : comprendre, connaître et savoir expliquer aux producteurs et à leurs partenaires, les évolutions en matière de surveillance officielle.

Contenu :

Introduction : Présentation du contexte politique et réglementaire, des enjeux, rappel des objectifs de la formation (coordination DGAL/BSV)

Section 1 : Présentation de l'analyse de risque en santé des végétaux, analyse régionale par filière ,
Section 2 : Programmation régionale des inspections.

Section 3 : Préparation et déroulement d'une inspection SORE appliquée à *Popillia japonica*
- présentation succincte de la biologie de cet organisme nuisible, de la méthodologie d'inspection, du diagnostic (dont les risques de confusion) et de l'échantillonnage, ainsi que de la mutualisation de la surveillance avec d'autres OQ

- application en filières arboriculture fruitière, vigne et JEVI
- techniques de piégeage

Section 4 : Prélèvements, analyses et gestion de la donnée

- Réception des prélèvements et analyses (ANSES)

Conclusion : Gestion des données, enjeu et finalité sur le terrain, au niveau des services déconcentrés et au niveau central

OBJECTIF MODULE 2 (EN PRESENTIEL) :

L'objectif est de développer une meilleure professionnalisation et harmonisation des inspections SORE et d'illustrer les composantes (prélèvement, examen visuel ou piégeage) à mettre en œuvre pour les différentes filières de production végétale.

Méthodes pédagogiques :

Module 1 : vidéos et/ou diaporamas sonorisés, témoignages, quiz

Module 2 : échanges de pratiques (mises en situation, témoignages, études de cas)

Prérequis :

Connaître l'ordre de méthode chapeau et les instructions SORE par filière, ainsi que la fiche de reconnaissance SORE *Popillia japonica*.
Avoir réalisé ou encadré des inspections.